

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'Union Internationale de Banques informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration, réuni le 3 mars 2025, a arrêté les états financiers individuels et consolidés – comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Les États Financiers individuels, arrêtés par le conseil d'administration du 3 mars 2024, font ressortir des capitaux propres positifs de 1 006 480 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 85 707 KTND.

Les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB), ont été invités – par le Conseil d'Administration – à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 avril 2025 à 10 heures à l'Hôtel « Barceló Concorde » - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
2. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
3. Examen des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers
4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
5. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
6. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Reclassement des réserves pour réinvestissements exonérés en réserves ordinaires.
9. Affectation des résultats de l'exercice 2024.
10. Démission, & Renouvellement du mandat d'administrateurs.
11. Fixation du montant des jetons de présence.

12. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

13. Pouvoirs.

Enfin et après avoir arrêté les Etats Financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2024 ainsi que l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire - qui aura lieu le 30 avril 2025- la distribution d'un montant global de dividende de 29 376 KTND correspondant à un dividende 0,850 TND par action ou certificat d'investissement.